



Département de la  
DORDOGNE

Arrondissement de  
NONTRON

Extrait du registre des délibérations  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
PÉRIGORD-LIMOUSIN  
Séance du 30 août 2018

2018-4-10

Lieu de réunion du Conseil :  
Jumilhac le Grand

Date de la convocation et  
envoi de la note de  
synthèse :  
22 août 2018

Nombre de membres :  
En exercice : 38  
Présents : 30  
Pouvoirs : 7

**Président :** Bernard VAURIAC

**Etaient présent(e)s**

**Mesdames :** Thérèse CHASSAIN, Annick MAURUSSANE, Michèle FAURE, Isabelle HYVOZ, Christiane DESPAGES, Céline DEQUANT, Céline BAUDESSON, Dominique MARCETEAU, Béatrice HAGEMAN, Bernadette LAGARDE

**Messieurs :** Jean-Louis FAYE, Francis MARCHEIX, Claude BOST, Philippe FRANCOIS, Paul MEYNIER, Claude CAMELIAS, Francis SEDAN, Bernard VAURIAC, Didier GARNAUDIE, Jean-Patrick CHAUSSADAS, Benoit MOUTON, Pascal MAZEAUD, Jean-Marc BUISSON, Michel AUGÉIX, Alain GARNAUD, Philippe LACHAUD, René (Paul) CHEVAL, Jean-Claude JUGE, Philippe BANCHIERI, Gilbert CHABAUD,

**Absents et excusés :** Nathalie GRANERI, Nicola ROBERTS, Patrick FLEURAT LESSARD, Pierre-Yves COUTURIER, Michel REBIERE, Marc PASCUAL, Jean ROUCHAUD, Lucienne LAUMOND,

**Pouvoirs :** Nathalie GRANERI (pouvoir à Thérèse CHASSAIN) – Nicolas ROBERTS (pouvoir à Céline DEQUANT) – Patrick FLEURAT-LESSARD (pouvoir à Claude CAMELIAS) – Pierre-Yves COUTURIER (pouvoir à Pascal MAZEAUD) – Michel REBIERE (pouvoir à Céline BAUDESSON) – Marc PASCUAL (pouvoir à Michel AUGÉIX) – Lucienne LAUMOND (pouvoir à Annick MAURUSSANE) -

Mme Annick MAURUSSANE est désignée secrétaire de séance

**Comptes administratifs 2017 : avis de la CRC**

En application de l'article L 1612-19 du CGCT, le Président donne information au conseil de communauté de l'avis rendu par la Chambre Régionale des comptes sur le compte administratif 2017 pour le budget principal et les budgets annexes et qui dit que :  
« la chambre constate que le projet de compte administratif de l'exercice 2017 de la communauté de communes Périgord-Limousin est conforme au compte de gestion du comptable. »

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,**

- **PREND acte de l'avis rendu par la Chambre Régionale des Comptes.**

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission et  
Sous-Préfecture

Le Président,  
Bernard VAURIAC



Fait à Thiviers, le 03 septembre 2018  
Le Président,

Bernard VAURIAC

